

GT audio du 04 juin 2021

La situation est en nette amélioration sur la DI avec plus aucun cas de COVID et de cas contact chez nos collègues de l'interrégion.

- **Sur les ASA octroyée pour les vaccins et les effets secondaires** : une note du 11/05 ainsi qu'un questions – réponses du 21/05 devraient être à nouveau adressés aux chefs de services pour rappeler la possibilité d'octroyer une ASA pour la vaccination et si nécessaire pour les effets secondaires liés.

Attention ! si l'absence doit se prolonger au-delà d'un jour, il conviendra de prendre des CM (avec jour de carence) ou des jours de congés.

- **Sur la reprise en présentiel** : jusqu'au 09 juin, le régime du télétravail à 5 ou 4 jours est toujours possible avec sur demande de l'agent la possibilité d'avoir un jour en présentiel. A partir du 9 juin, les agents en télétravail 5 ou 4 jours, passeront automatiquement à 3 jours sans aucune démarche ; si la demande porte sur une reprise en présentiel au-delà de 3 jours, il faudra faire une demande VH. A compter du 1^{er} juillet, si la situation s'améliore, le nombre de jour de télétravail sera porté automatiquement à deux jours par semaine sans démarche de la part de l'agent. La dernière étape envisagée pour le 1^{er} septembre, si les conditions le permettent, est le retour au régime de droit commun.

Le retour des agents en présentiel sera accompagné par les agents de prévention et les chefs de service pour identifier d'éventuelles difficultés psychologiques liées à la reprise.

Les agents en situation de fragilité ne sont pas concernés par ces mesures ; s'ils souhaitent un retour en présentiel, il faudra qu'ils prennent l'attache du médecin de prévention qui donnera éventuellement le feu vert pour une reprise en présentiel.

- **Sur le régime des indemnités de repas pour la continuité du service** : avec l'amélioration des conditions sanitaires et la possibilité de reprendre des repas in situ, il est mis fin à ce régime d'exception ;

- **Sur l'adaptation des mesures de contrôle aux frontières** : une note récente du 1/06/2021 évoque l'adaptation des mesures pour les passagers en provenance ou à destination du Royaume Uni. Les règles applicables pour les pays à risques le seront désormais pour le R.U. avec notamment l'engagement à respecter un isolement de 7 jours et à réaliser un test PCR à l'issue. Si les conditions d'admission (test PCR de moins de 48 heures, déclaration sur l'honneur, attestation justifiant d'un motif impérieux) ne sont pas remplies, un refus d'entrée sera prononcé. Bon courage pour nos collègues travaillant dans les PPF aéroportuaires qui voient se rajouter cette mission de contrôle sanitaire à leur travail habituel déjà bien compliqué, ce qui n'ira pas sans générer des incidents supplémentaires avec les usagers. Cette nouvelle mission de contrôle est de fait très anxiogène et souffre également du manque d'harmonisation des protocoles de collaboration entre administrations ... Mais que les collègues se rassurent !, la DI mise sur le faible nombre de passagers et ne doute pas que les mesures d'isolement contribueront à réfréner les ardeurs touristiques de nos amis anglais ...

- **Sur l'utilisation des bombes virucides « one shot »**, la DI rappelle qu'elles doivent uniquement être utilisées pour la désinfection des locaux et en aucun cas pour désinfecter les véhicules. Monsieur MAGE invite les agents à utiliser l'« huile de coude » pour désinfecter leurs véhicules, quitte au passage à en jeter un peu sur le feu (de l'huile ...).

- **Sur le caractère de vulnérabilité des agents** : ces derniers devront prendre contact avec leur médecin pour obtenir un certificat médical indiquant leur vulnérabilité, ce certificat devra être adressé au médecin de prévention qui reste le seul référent de l'administration et l'agent en avertira le chef de service. Une note DI sur les modalités d'intervention du médecin de prévention pour les agents vulnérables devrait venir rapidement (espérons le) permettre d'harmoniser les pratiques dans les services.
- **Sur la climatisation** : rien n'est prévu à ce stade (!), mais une demande de nettoyage sera adressée afin de permettre la mise en place de la climatisation, puisque les périodes chaudes devraient vite arriver
- **Pour le télétravail pérenne**, rien n'est acté. L'administration attend la signature de l'accord cadre pour commencer à réfléchir sur le sujet (faut pas trop anticiper, ça fait mal à la tête !)

Contacts pour en savoir plus

| Frédérique TUFFERY- Christophe RIBOULEAU -Jean-Christophe ALBRICH -